

Fiche Action N°1 : Coordination départementale des actions de prévention et promotion en santé mentale

Porteur de l'action **Animateur en santé publique**

REFLEXION TRANSVERSALE

Axes du DTSM	<ul style="list-style-type: none"> 10. L'éducation à la santé et les actions de lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques et du handicap psychique. 6. L'accès aux droits
Priorité du PTSM	<ul style="list-style-type: none"> ↳ Priorité 5 : Le respect et la promotion des droits des personnes présentant des troubles psychiques, le renforcement de leur pouvoir de décider et d'agir et de la lutte contre la stigmatisation des troubles psychiques. ↳ Priorité 2: Le parcours de santé et de vie sans rupture, notamment pour les personnes présentant des troubles psychiques, en situation ou à risque de handicap psychique, en vue de leur rétablissement et de leur insertion sociale.
Population cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Toute personne atteinte de troubles psychiques
Contexte	<ul style="list-style-type: none"> ● Nombreuses formations/informations délivrées par les différents professionnels mais absence de coordination institutionnelle de ces actions de prévention et promotion de la santé ● Besoin d'améliorer la connexion des actions de prévention aux besoins territoriaux ● Méconnaissance et insuffisance de recensement des actions de prévention et promotion à l'échelle départementale ● Absence d'un répertoire commun aux secteurs du sanitaire, du médico-social et du social des actions de prévention et promotion en santé mentale en Vienne (86) ● Déficit de coordination interprofessionnelle des actions de prévention et promotion en santé mentale ● Absence et besoin de formations croisées entre les acteurs du sanitaire, social et médico-social ● Méconnaissance du réseau et des acteurs intervenants dans le champ de la santé mentale, de l'offre de soin et des actions menées
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> » Structurer la gouvernance et la politique de prévention et de promotion au CH Laborit et au niveau départemental en tenant compte des différents publics (enfants, adolescents, adultes et personnes âgées) et des différentes pathologies (addictologie, RPS,...) » Développer des actions en prévention et promotion à partir des besoins des territoires en regard des diagnostics CLS/CLSM » Créer un bureau départemental de la prévention et promotion de la santé mentale associant les coordonnateurs des CLS et les animateurs de santé publique pour organiser, dans le cadre d'un comité exécutif, la mise en œuvre d'actions de prévention au regard des besoins des territoires. » Recourir à l'outil OSCARS (ARS) comme répertoire, à renseigner et à consulter par l'ensemble des acteurs de la prévention et de la promotion. » S'adapter aux demandes nouvelles et soutenir et s'engager dans des partenariats nouveaux » Élaborer un plan de formation interprofessionnel en santé mentale à partir des besoins identifiés dans le diagnostic » Construire un cahier des charges pour chaque formation et prévoir une évaluation systématique de la formation

	<ul style="list-style-type: none"> » Former et promouvoir les soins de Premiers Secours en Santé Mentale (UNAFAM/PHILAE), formation PPSM » Améliorer l'accès à la connaissance du réseau et des acteurs intervenants dans le champ de la santé mentale, ainsi que les actions menées.
Public cible	<ul style="list-style-type: none"> ● Professionnels des institutions sanitaires, médico-sociales et sociales ● Les professionnels de premier recours ● Les professionnels de l'Éducation Nationale ● Les usagers, les familles, les aidants ● Tout public
Étapes	<p>A partir de 2020 (1^{er} semestre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recenser toutes les formations et informations dispensées au niveau du département et du CH Laborit pour mieux informer les partenaires de l'offre. ● Organiser la création du bureau départemental de la prévention et de la promotion de la santé mentale. Ce bureau aura des missions précises à définir. ● Mise en place d'un comité de pilotage et des différentes instances et de groupes thématiques. <p>A partir de 2020 (2^{ème} semestre) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fédérer et organiser les réponses venant des demandeurs, proposer des actions de prévention et promotion en tenant compte des besoins de façon harmonisée et partagée. ● Répertorier les formations, leur cahier des charges, leurs évaluations <p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Début de mise en œuvre de l'organisation départementale concernant ces formations/informations
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ● CH Laborit ● CHU, GHNV, Cliniques ● CLS, CLSM ● CCAS ● Maisons de quartiers/Atelier Santé Ville ● Associations/UNAFAM/AUDACIA/COALLIA ● Croix Rouge/SAMSAH ● GEM/usagers ● EHPAD/Foyers logement ● Éducation Nationale ● Police/Justice ● IREPS
Financement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renouveler chaque année le poste d'animateur financé à hauteur de 0,50 ETP par l'ARS ➤ Pérenniser le financement des postes de formateurs (PHILAE Hors les murs) <ul style="list-style-type: none"> ○ 0.20 IDE ○ 0.20 psychologue ○ 0.10 cadre de santé ○ 0.05 médecin psychiatre ○ 0.05 cadre supérieur de santé
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Création du Bureau Interprofessionnel Départemental et bilan d'activités annuel du bureau ■ Existence d'un organigramme de la structuration et des formations connu et reconnu au CH Laborit ■ Nombre de partenariats nouveaux et de demandes de formation ■ Nombre d'actions de prévention et promotion dans le département 86 ■ Existence du plan de formation, nombre d'actions de formation et indices de satisfaction